



Mon assurance santé essentielle

La complémentaire santé
qui va à l'essentiel tout simplement

TOUT
COMPRIS
À PARTIR DE
20€
/MOIS*

* Pour une personne TNS de 20 ans résidant dans le Rhône (69)



april

L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

Mon assurance santé essentielle

Une complémentaire santé simple et efficace

L'assurance santé c'est souvent compliqué à comprendre. C'est pourquoi, APRIL crée un contrat simple comportant toutes les garanties nécessaires sans option. De plus, nous vous aidons à mieux comprendre vos remboursements.

Des garanties essentielles pour tous

- **Une garantie hospitalisation complète** : honoraires médicaux et chirurgicaux, chambre particulière,
- **Vos consultations chez un médecin généraliste ou spécialiste** y compris vos frais de médecines naturelles (ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, diététicien...),
- **La pharmacie prescrite et remboursée est totalement prise en charge** avec le service de Tiers Payant,
- **Votre paire de lunettes remboursée jusqu'à 250 €** par année d'adhésion et par assuré,
- **Des remboursements dentaires complets** : prise en charge de l'orthodontie enfants et adultes, prothèses dentaires et implantologie...

LES + QUI FONT LA DIFFÉRENCE :

▼
La cure thermale remboursée par la Sécurité sociale est prise en charge

▼
Bonus optique : Vous n'avez pas utilisé votre forfait pendant l'année ? vous bénéficierez d'un forfait renforcé de 50% l'année suivante⁽¹⁾

- ▼
- **7% de réduction pour les couples⁽²⁾**
 - **-15% pour les TNS**

(1) non cumulable les années suivantes. Le calcul se fait par année d'adhésion.

(2) avec ou sans enfants, réduction appliquée uniquement sur la cotisation des personnes formant le couple.

Avec Mon assurance santé essentielle

Vous choisissez un contrat :

- **complet, packagé**, tout compris qui répond aux besoins les plus larges,
- **sans option** qui simplifie la compréhension,
- **compétitif** offrant un bon rapport garanties/prix,

Eligible à l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé), idéal pour les budgets serrés.

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale sous déduction du remboursement du Régime Obligatoire et dans la limite des frais réellement engagés. Les forfaits et plafonds de garanties s'entendent par assuré et par année d'adhésion. Un seul niveau doit être souscrit par famille.

GARANTIES

Hospitalisation en secteur conventionné

Séjours en médecine, Chirurgie, Hospitalisation à domicile et Maternité

Frais de séjour

Forfait journalier

Honoraires médicaux et chirurgicaux

Chambre particulière (par jour)

Frais d'accompagnant (par jour)

Séjours en soins de suite, de réadaptation, de rééducation et assimilés

Frais de séjour

Forfait journalier

Honoraires et frais médicaux

Chambre particulière (par jour)

Séjours en psychiatrie

Frais de séjour

Forfait journalier

Honoraires et frais médicaux

Frais médicaux

Consultations généralistes, spécialistes (y compris en soins externes)

Actes techniques médicaux, auxiliaires médicaux (y compris en soins externes)

Radiologie, analyses (y compris en soins externes)

Appareillages (orthopédie, prothèses auditives, petit et gros appareillage)

Transport

Médecines naturelles : ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiope, diététicien, chiropracteur, micro-kinésithérapeute, podologue (limité à 25 €/acte)

Pharmacie

Médicaments remboursés par la Sécurité sociale

Dentaire

Soins dentaires

Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale

Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale

Plafond dentaire (hors soins)

Autres frais dentaires non remboursés par la Sécurité sociale : prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie

Forfait optique

Monture et verres remboursés par la Sécurité sociale, lentilles acceptées ou refusées, chirurgie réfractive de l'œil (myopie et presbytie)

Bonus optique : forfait supplémentaire si l'assuré n'a pas utilisé son forfait optique l'année précédente

PENSEZ À NOS
PARTENAIRES
(KRY'S, OPTIC 2000...)

Autres prestations

Cure thermale remboursée par la Sécurité sociale

Dépenses médicales effectuées à l'étranger et remboursées par la Sécurité sociale française

COTISATIONS MENSUELLES TTC

Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les « contrats responsables ». Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

+ FACILE :

- Pas de limite d'âge à l'adhésion
- Pas de questionnaire médical
- Pas de délai d'attente

APRIL
REMBOURSE
EN
24 H

PAS
D'AVANCE
DE FRAIS
AVEC LE
TIERS PAYANT

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
-	35 €	45 €	55 €	70 €	85 €
-	15 €	25 €	25 €	35 €	45 €
100 % pendant					
60 jours	60 jours	90 jours	90 jours	120 jours	120 jours
-	35 €	45 €	55 €	70 €	85 €
Dans la limite de 30 jours					
100 % pendant 60 jours					
100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	225 %
100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	225 %
100 %	100 %	100 %	125%	150 %	175 %
100 %	100 %	100 %	125%	150 %	175 %
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
-	50 €	75 €	100 €	125 €	150 €
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	125 %	125 %	150 %	175 %
100 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %
100 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %
-	75 €	1 000 €/an	1 200 €/an	1 400 €/an	1 600 €/an
-	75 €	125 €	150 €	200 €	250 €
50 €	100 €	150 €	180 €	200 €	250 €
25 €	50 €	75 €	90 €	100 €	125 €
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
..... € € € € € €

Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliqués par la Sécurité sociale.

Avec APRIL, la complémentaire santé, c'est plus simple

● SUR APRIL.FR, je comprends mes remboursements

Que signifient BR, BRSS, ticket modérateur, dépassement d'honoraires ?
Comment serez-vous remboursés en fonction du niveau choisi,
de quel niveau de garanties avez-vous besoin ?

Découvrez toutes les réponses à vos questions en flashant ce code.



● Vos avantages pour vous simplifier la vie

Mon espace Assuré : pour consulter vos remboursements, demander une prise en charge hospitalière... également disponible en application smartphone.

Mon avantage optique : plus de 2 500 partenaires opticiens en France proposant des tarifs négociés et des produits de qualité.

Mon avantage O₂ : avec notre partenaire O₂, leader dans les services à domicile, profitez de 2h de prestation offertes pour tout abonnement (+ d'information sur l'Espace Assuré).

Comment exprimer votre réclamation ?

UNE
RÉPONSE
SOUS
48H

Malgré notre attention permanente, des insatisfactions ou des difficultés peuvent parfois survenir. Vous pouvez exprimer votre réclamation.

Vous pouvez contacter votre conseiller habituel, soit par téléphone au 09 74 50 20 20, soit par mail, soit par courrier, soit depuis le formulaire « Une insatisfaction » depuis votre espace assurés.

En cas de difficulté persistante, vous pouvez adresser votre demande à notre Service Réclamation (par mail : reclamations@april.com ou par courrier : Service Réclamations APRIL Santé Prévoyance 114 Bd Vivier Merle - 69439 LYON Cédex 03).

Si la réponse ne vous satisfait pas et si aucune solution amiable ne peut être trouvée, vous pouvez, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition, faire appel à un médiateur dont les coordonnées vous seront communiquées par le Service Réclamation, sur demande écrite.

APRIL, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 6 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3 830 collaborateurs du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.

APRIL s'engage

- Vous bénéficiez d'un service de proximité
- Vous êtes assuré au prix le plus juste
- Vous comprenez ce que vous achetez
- Vous êtes fidèle et vous y gagnez

L'Association des Assurés APRIL vous soutient au quotidien grâce à :

- Un service d'assistance en cas d'**hospitalisation**.
- Un service juridique vous répond en cas de **difficultés d'ordre juridique**.
- Une **aide financière du Fonds Social** pour des soins ou équipements médicaux onéreux dépassant vos ressources financières.

Association
des **assurés** d'APRIL

+ d'infos sur www.associationdesassuresapril.fr

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

ADP Assurances
101 rue des juifs
50400 GRANVILLE
Tél : 01 83 62 11 09
Email : contact@adpsante.fr

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Tél. : 0 974 50 20 20 - Fax : 04 78 53 65 18 - www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Produit conçu et géré par APRIL Santé Prévoyance et assuré par QUATREM Assurances Collectives.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était**.